

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2020

le 6 mai 2020

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2019.

10.03-2004-PAD-rc-Preavis_07-Depenses_imprevisibles.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagés durant l'exercice 2019 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
400.3185.00	Honoraires, études, expertises	
18.11.2019	Proposition SUTP 123/2019 - Externalisation de l'analyse des demandes de permis de construire	11'000.--
430.3114.00	Achats de mach., mat. expl. et d'entretien	
06.05.2019	Proposition SUTP 51/2019 - Achat aspirateur type Glutton 2411 électrique	13'000.--
501.3141.00	Entretien des bâtiments	
28.10.2019	Prop SDOM 51/2019 - Entretien des bâtiments scolaires	30'000.--
Total	Crédits engagés par la Municipalité	54'000.--

Pour information, le crédit suivant a été traité par la Commission des finances dans son rapport du 13 novembre 2019 concernant le budget 2020 (Préavis municipal N° 15/2019) :

430.3011.00	Traitements	
13.11.2019	Crédit pour un poste d'ouvrier de voirie qualifié déjà existant en 2018, mais dont la dotation salariale n'a pas figuré dans le budget 2019 (cet oubli a été remarqué lors du traitement du budget 2020 par la Cofin)	77'103.--
Total	Crédits engagés par la Commission des finances	77'103.--

2. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2020
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2019, pour un montant total de Fr. 54'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

P.-A. Dupertuis

Délégation municipale : Municipalité in corpore

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2020.